

Politique de l'eau

Pour le bien immobilier, le rapport d'inondation* donne les scores suivants** :

Score P (probabilité d'inondation pour la parcelle) :

Score G (probabilité d'inondation pour le bâtiment) :

Classe A : aucune inondation n'a été modélisée ;

Classe B : faible probabilité d'inondation en cas de changement climatique ;

Classe C : faible probabilité d'inondation dans le climat actuel ;

Classe D : probabilité moyenne d'inondation sous le climat actuel.

Le rapport d'inondation et, le cas échéant, le certificat d'inondation sont joints au présent contrat de vente.

Le bien immobilier est situé dans:

- une zone inondable délimitée: ☐ entièrement ☐ partiellement ☐ non
- une zone de rivage délimitée: ☐ entièrement ☐ partiellement ☐ non
- une zone présentant un risque d'inondation: ☐ entièrement ☐ partiellement ☐ non

Le bien immobilier est situé dans:

- une zone de signalisation *** ☐ oui ☐ non
- avec un permis de construire ☐ entièrement ☐ partiellement ☐ non

Pour l'impact de la désignation de la zone de signalisation, veuillez vous référer aux informations mises à disposition par le gouvernement flamand.

L'agent immobilier ne peut fournir aucune autre explication et/ou conseil à ce sujet. En signant le contrat de vente privée, l'acheteur et le vendeur confirment qu'aucun conseil n'a été donné à ce sujet.

*www.waterinfo.be/informatieplicht

**Ce rapport d'inondation montre la susceptibilité aux inondations de la propriété sur la base de 3 cartes. Cela permet aux parties intéressées de demander plus d'informations sur la source des inondations, à savoir :

- Inondations pluviales : inondations provoquées par des précipitations intenses, comme lors d'orages très violents ou d'éclatements de nuages.

- Inondations fluviales : inondations de grandes rivières

- Inondations côtières : inondations dues à des tempêtes en mer

***<http://geoloket.vmm.be/bekkenwerking/map.phtml?config=signaal&resetsession=Y>

